



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2020-167

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2020

Sommaire

DDTM13

13-2020-07-03-008 - Arrêté n° IAL-13001-5 modifiant l'arrêté IAL-13001-04 du 28 juin 2018 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune d'Aix-en-Provence (2 pages) Page 4

13-2020-07-03-009 - Arrêté n° IAL-13015-6 modifiant l'arrêté IAL du 11 mai 2015 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Bouc Bel Air (2 pages) Page 7

Direction départementale des territoires et de la mer

13-2020-07-03-010 - Arrêté autorisant une pêche de sauvetage dans le cadre de travaux réalisés par GRT GAZ sur le Grand Vallat à Bouc Bel Air (6 pages) Page 10

Direction générale des finances publiques

13-2020-07-01-006 - Délégation de signature du SIP Aix Nord (4 pages) Page 17

DOUANES

13-2020-07-03-007 - Décision 2020/3 du directeur régional à AIX EN PROVENCE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional (62 pages) Page 22

13-2020-07-02-005 - Décision du directeur interrégional à Marseille portant délégation de signature (2 pages) Page 85

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-07-06-003 - Arrêté modificatif de composition de la CDAC13 - Projet SCI INCO - Les Pennes Mirabeau (1 page) Page 88

13-2020-07-06-004 - Arrêté modificatif de composition de la CDAC13 - Projet SCI PATITRETS - Trets (1 page) Page 90

13-2020-07-06-001 - Arrêté portant habilitation de la société dénommée « POMPES FUNEBRES GENTY » sous le sigle « TFG » sis à AIX-EN-PROVENCE (13100) dans le domaine funéraire, du 06/07/2020 (2 pages) Page 92

13-2020-07-06-002 - Arrêté portant habilitation de la société dénommée « POMPES FUNEBRES SAINT JUST » sise à MARSEILLE (13013) dans le domaine funéraire, du 06/07/2020 (2 pages) Page 95

13-2020-06-26-010 - ORDRE DU JOUR de la réunion CDAC13 du 08 07 2020 (1 page) Page 98

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement

13-2020-05-20-014 - Arrêté préfectoral de mise en demeure, en date du 20 mai 2020, à l'encontre de la société CENTRAL PIECES AUTO pour le site de Septèmes les Vallons (4 pages) Page 100

13-2020-05-20-013 - Arrêté préfectoral de mise en demeure, en date du 20 mai 2020, à l'encontre de la société ELIAV pour son site de Marseille (3 pages) Page 105

13-2020-06-29-005 - EXTRAIT du décret du 3 juin 2020 prolongeant la concession de stockage souterrain de propane liquéfié, dite « concession de Martigues » (Bouches-du-Rhône), à la société Primagaz Lavéra SAS (1 page) Page 109

**Préfecture-Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de
défense et de la protection civile**

13-2020-07-06-005 - ARRÊTE APPROUVANT L'ORDRE DÉPARTEMENTAL
D'OPÉRATIONS FEUX DE FORÊTS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (2 pages)

Page 111

DDTM13

13-2020-07-03-008

Arrêté n° IAL-13001-5 modifiant l'arrêté IAL-13001-04
du 28 juin 2018 relatif à l'état des risques naturels et
technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la
commune d'Aix-en-Provence



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Urbanisme

Arrêté n° IAL-13001-5
modifiant l'arrêté IAL-13001-04 du 28 juin 2018
relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers
situés sur la commune
d'Aix-en-Provence

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27, et R563-4, D563-8-1 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
VU l'arrêté préfectoral n° IAL-001 du 7 février 2006 fixant la liste des communes des Bouches-du-Rhône concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,
VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 2018 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune d'Aix-en-Provence,
VU l'arrêté préfectoral du 2 mars 2020 approuvant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation sur la commune d'Aix-en-Provence (inondation par débordement de l'Arc et de ses affluents),
VU l'arrêté préfectoral n° 13-2020-02-11-007 du 11 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe D'Issernio, Directeur Départemental interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, notamment en matière d'acte relatif à l'information des acquéreurs et des locataires,
VU l'arrêté préfectoral n° 13-2020-02-12-002 du 12 février 2020 du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

Sur proposition de M. le directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le document d'information communal (DCI) de la commune d'**Aix-en-Provence** joint à l'arrêté IAL du 11 mai 2015 est remplacé par le DCI mis à jour et annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'**Aix-en-Provence**, comprend : la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique, le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune. Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du Code de l'environnement. Il est librement consultable en mairie d'Aix-en-Provence, en direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

<http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/L-Information-Acquereur-Locataire>

ARTICLE 3 :

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'**Aix-en-Provence** et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le sous-préfet d'arrondissement d'Aix-en-Provence, le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches du Rhône, et le maire de la commune d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Marseille, le 3 juillet 2020

pour le préfet, par délégation

L'adjoint à la Cheffe du Service Urbanisme

Julien Langumier

Signé

DDTM13

13-2020-07-03-009

Arrêté n° IAL-13015-6 modifiant l'arrêté IAL du 11 mai 2015 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de
Bouc Bel Air



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Urbanisme

Arrêté n° IAL-13015-6
modifiant l'arrêté IAL du 11 mai 2015
relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers
situés sur la commune
de Bouc Bel Air

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27, et R563-4, D563-8-1 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
VU l'arrêté préfectoral n° IAL-001 du 7 février 2006 fixant la liste des communes des Bouches-du-Rhône concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,
VU l'arrêté préfectoral du 11 mai 2015 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Bouc-Bel-Air,
VU l'arrêté préfectoral du 27 mars 2020 approuvant l'établissement d'un plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Bouc Bel Air,
VU l'arrêté préfectoral n° 13-2020-02-11-007 du 11 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe D'Issernio, Directeur Départemental interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, notamment en matière d'acte relatif à l'information des acquéreurs et des locataires,
VU l'arrêté préfectoral n° 13-2020-02-12-002 du 12 février 2020 du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

Sur proposition de M. le directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le document d'information communal (DCI) de la commune de **Bouc Bel Air** joint à l'arrêté IAL du 11 mai 2015 est remplacé par le DCI mis à jour et annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de **Bouc Bel Air**, comprend : la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique, le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune. Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du Code de l'environnement. Il est librement consultable en mairie de **Bouc Bel Air**, en direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

<http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/L-Information-Acquereur-Locataire>

ARTICLE 3 :

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de **Bouc Bel Air** et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le sous-préfet d'arrondissement d'Aix-en-Provence, le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches du Rhône, et le maire de la commune de **Bouc Bel Air** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Marseille, le 3 juillet 2020

pour le préfet, par délégation

L'adjoint à la Cheffe du Service Urbanisme

Julien Langumier

Signé

Direction départementale des territoires et de la mer

13-2020-07-03-010

Arrêté autorisant une pêche de sauvetage dans le cadre de
travaux réalisés par GRT GAZ sur le Grand Vallat à Bouc
Bel Air



**Arrêté autorisant une pêche de sauvetage dans le cadre de travaux réalisés par GRT
GAZ sur le Grand Vallat à Bouc Bel Air**

VU le Livre IV Patrimoine Naturel, titre III Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles, du Code de l'Environnement et notamment l'article L.436-9, précisé par les articles R432-6 à R432-11 du même code ainsi que l'arrêté du 6 août 2013,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU l'arrêté interpréfectoral 2014161-0026 du 10 juin 2014 portant répartition des compétences en matière de police des eaux, des milieux aquatiques et de la pêche,

VU l'arrêté réglementaire permanent du 11 décembre 2019, relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Bouches-du-Rhône,

VU l'arrêté préfectoral du 11 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe D'Issernio, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020, donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

VU la demande formulée par la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en date du 29 juin 2020,

VU l'avis favorable du service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) en date du 2 juillet 2020,

ARRETE

ARTICLE premier : Bénéficiaire de l'autorisation

La Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est autorisée à capturer, à prélever et à transporter du poisson dans les conditions fixées au présent arrêté pour le compte de GRT Gaz.

ARTICLE 2 : Responsables de l'exécution matérielle des opérations

Sont chargés de l'exécution matérielle des opérations :

Sébastien CONAN

Alain BROCC

Luc ROSSI

Jean Louis BERIDON

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3

Téléphone : 04 91 28 40 40

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

ARTICLE 3 : Validité

La présente autorisation est valable du 6 juillet 2020 au 17 juillet 2020.

ARTICLE 4 : Objet de l'opération

L'objectif de l'opération est de réaliser une pêche de sauvetage à l'électricité sur le Grand Vallat préalable à des travaux qui doivent être réalisés par GRT Gaz.

ARTICLE 5 : Lieu de capture

Les opérations de capture auront lieu sur le Grand Vallat à Bouc Bel Air (cf cartographie jointe)

ARTICLE 6 : Moyens de capture autorisés

Le matériel utilisé pour les captures sera un Héron ou un Martin Pêcheur de chez Dream Electronique.

ARTICLE 7 : Espèces et quantités autorisées

La capture de toutes espèces et quantités de poissons est autorisée.

ARTICLE 8 : Destination du poisson

Tous les poissons capturés seront remis à l'eau sur un autre secteur du Grand Vallat à l'exception des poissons appartenant aux espèces identifiées comme exotiques envahissantes, listées par l'arrêté du 14 février 2018 qui seront détruits au même titre que les espèces pouvant provoquer des déséquilibres biologiques.

Lorsque la quantité de poissons à détruire est inférieure à 40 kg, ils sont détruits sur place. Au-dessus de 40 kg, ils sont obligatoirement confiés à un équarrisseur pour destruction.

ARTICLE 9 : Accord des détenteurs du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du (des) détenteur (s) du droit de pêche.

ARTICLE 10 : Déclaration préalable

Il sera obligatoire de transmettre par mail la date de l'opération une semaine avant sa réalisation au chef du service départemental des Bouches-du-Rhône de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et à la DDTM13- Service Mer Eau et Environnement.

ARTICLE 11 : Compte rendu d'exécution

Dans le délai de six mois suivant la réalisation de l'opération, le titulaire de l'autorisation est tenu d'adresser par mail un compte rendu précisant les résultats des captures à l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), en adressant une copie à la DDTM13 -Service Mer Eau et Environnement .

ARTICLE 12 : Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire ou la personne responsable de l'exécution matérielle doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture et de transport. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents chargés de la police de la pêche en eau douce.

ARTICLE 13 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en a pas respecté les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

ARTICLE 14 : Exécution

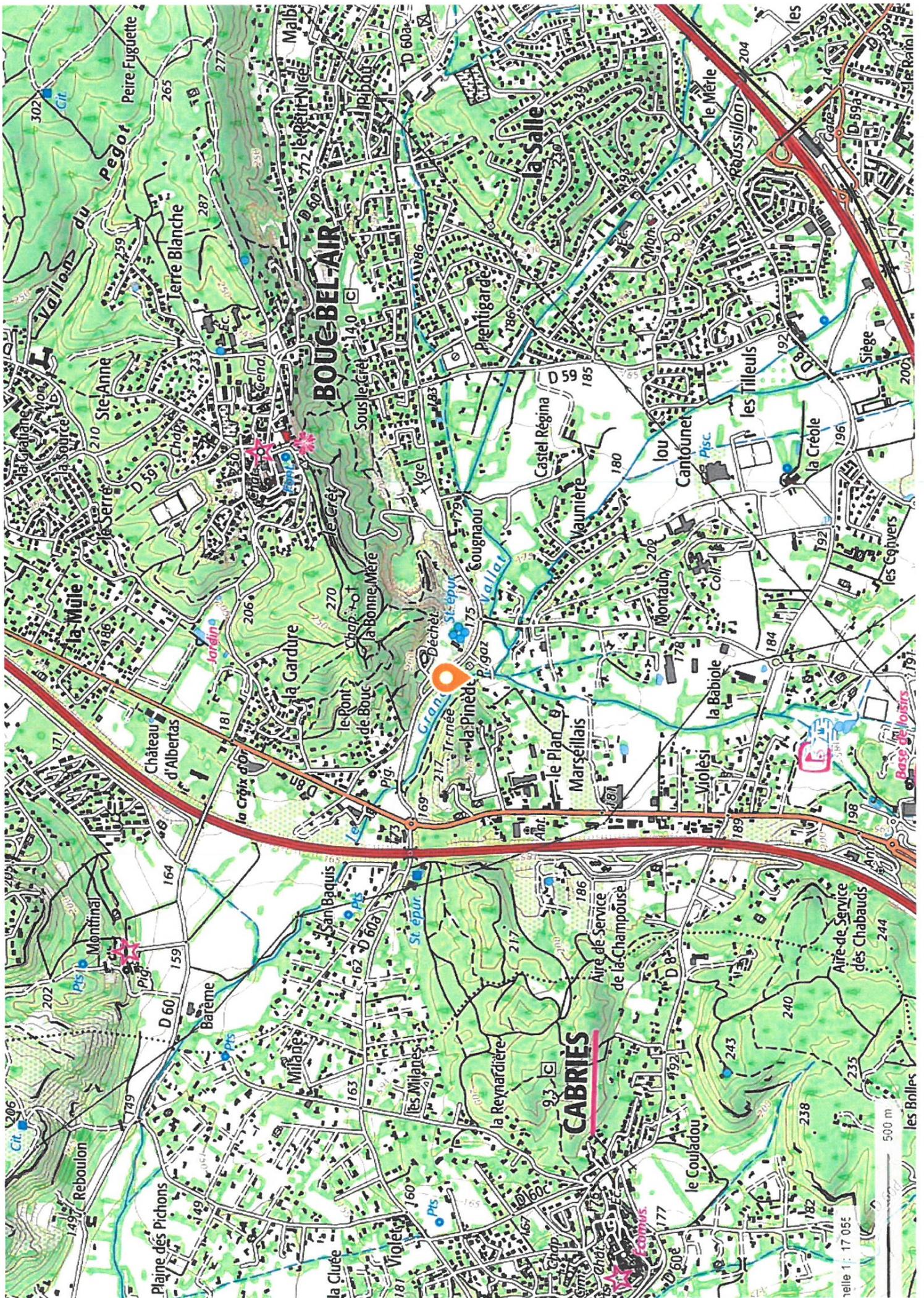
Le pétitionnaire, le chef du service départemental de l'OFB, ainsi que le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, chef du service chargé de la police de la pêche en eau douce, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2020

SIGNE

L'A
djointe au Chef du Service Mer Eau
Environnement

Léa DALLE



Direction générale des finances publiques

13-2020-07-01-006

Délégation de signature du SIP Aix Nord



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES DU RHONE**

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS AIX-EN-PROVENCE NORD

Le comptable, Pascal GIRAUD, Chef de service comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'Aix-en-Provence Nord

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame CAMBON Muriel, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, principale adjointe au responsable du service des impôts des particuliers d'Aix-en-Provence Nord, à l'effet de signer:

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes,

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €,

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement

b) les avis de mise en recouvrement;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Les dispositions du 1°) et 2°) s'appliquent aux décisions prises à l'égard des contribuables relevant des services des impôts des particuliers d'Aix-en-Provence Sud et Nord.

Délégation de signature est donnée à Madame VISINTINI Catherine Inspectrice des Finances Publiques et à messieurs BOCHET Stéphane et KERMABON Loïc, Inspecteurs des Finances Publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers d'Aix-en-Provence Nord, à l'effet de signer:

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement

b) les avis de mise en recouvrement;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Les dispositions du 1°) et 2°) s'appliquent aux décisions prises à l'égard des contribuables relevant des services des impôts des particuliers d'Aix-en-Provence Sud et Nord.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet:

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme DEFER Anne	Mme COMBET Laurence	
Mme DUPONT Cécile	Mme JOANNOT Véronique	
Mme SEBA VILLEGAS Maryline		
Mme MATHIEU Angélique		
Mme LAUDICINA Marie-Ange		

2°) dans la limite de 2.000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme STEVENOOT Marine	Mme TRIFFAUT GENTY Céline	
Mme RUSSO Sylvie	M DOMINIQUE Julien	
Mme REGAZZONI Annie	Mme RARIVOARISON Eugénia	
M MULLER Adrien	Mme MILITO Camille	
Mme CAHART Florence	Mme CANADAS Solène	
Mme PEPIN Fanny		
Mme FARON Camille		
M ROUSSEL Rodolphe		

Les dispositions du 1°) et 2°) s'appliquent aux décisions prises à l'égard des contribuables relevant des services des impôts des particuliers d'Aix-en-Provence Sud et Nord.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer:

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après;

3°) les avis de mise en recouvrement;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances;

aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme DETHOOR Aurore	Contrôleur	1.000 €	6 mois	10.000 €
M SATTI Yannick	Contrôleur Principal	1.000 €	6 mois	10.000 €
M DEYMIÉ Sébastien	Contrôleur	1.000 €	6 mois	10.000 €
Mme SEIGNIER Mireille	Contrôleur	1.000 €	6 mois	10.000 €
Mme SOLER Marie-Georgette	Contrôleur	1.000 €	6 mois	10.000 €
M LAITHIER David	Contrôleur	1.000 €	6 mois	10.000 €
Mme ANDREANI Elodie	Contrôleur	1.000 €	6 mois	10.000 €
Mme RAYBAUD Sylvie	Contrôleur	1.000 €	6 mois	10.000 €
Mme CARION Valérie	Contrôleur	1.000 €	6 mois	10.000 €

Les dispositions du 1°) et 2°) s'appliquent aux décisions prises à l'égard des contribuables relevant du service des impôts des particuliers d'Aix-en-Provence Nord.

Pour le service des impôts des particuliers d'Aix-en-Provence Sud les limites pour les contrôleurs de décisions gracieuses sont de 500 euros et la somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé est de 5 000 euros.

Les dispositions du 3°) et 4°) ne s'appliquent pas aux agents de catégorie C en ce qui concerne les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et déclarations de créances.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département des Bouches-du-Rhône

A Aix-en-Provence, le 1^{er} juillet 2020

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'Aix-en-Provence Nord,

signé
Pascal GIRAUD

DOUANES

13-2020-07-03-007

Décision 2020/3 du directeur régional à AIX EN
PROVENCE portant
subdélégation de la signature du directeur interrégional



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

AIX EN PROVENCE, LE 3 JUIL. 2020

DR Aix-en-Provence
6, BLD DU CHATEAU-DOUBLE CS 80437
13098 AIX EN PROVENCE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : DEL MORAL Nathalie
Téléphone : 09 70 27 91 09
Télécopie : 04 42 59 46 58
Mél : dr-provence@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/3 du directeur régional à AIX EN PROVENCE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à MARSEILLE dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

ROMBONI-LASSERRE Mireille

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000

Annexe II à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional *ROMBONI-LASSERRE Mireille*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	8000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	8000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	8000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	4000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
BULOT Catherine (Draguignan viti ci), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
SALVATORI Romain (Draguignan viti ci), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	8000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	8000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	8000
BARTHOLO Patrice (Avignon viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
CHAMAYOU Claire (Avignon viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	8000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	60000	60000	60000	60000	60000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	4000
DELPY SCHEMMEL Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000

PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	4000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	0	0	0	4000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	4000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	4000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	0	0	0	4000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	0	0	0	4000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis****« PRS »**Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOUDET Claude (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BULOT Catherine (Draguignan viti ci), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHABRE Nathalie (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CLAIRET Pascale (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
FOURNIER Fabienne (Draguignan viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FRANCIN Sylvie (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
FRANCIN Patricia (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
JOSSE Gwenaëlle (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
LANDRU Valerie (Draguignan viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MASCOT Noëlle (Draguignan viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PRATS Nicolas (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SALVATORI Romain (Draguignan viti ci), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000

SCHAGUENE Frederic (Draguignan viti ci), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
WOLF Barbara (Draguignan viti ci), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MEYER-SCHEIDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
BUGNAS Evelyne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DA-ROS Serena (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GUERION Mohamed (Aix en provence viti CI), Agent de constatation DGDDI	10000	5000	1000	10000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MADOZ-VIDAL SICARD Annick (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
POHIER Sophie (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
RICOUX Pierre (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
RIPERT Marina (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SERRES Frederic (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SMAALI Rafik (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
VITALIS Celine (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BARTHOLO Patrice (Avignon viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

BREIDENSTEIN Pascal (Avignon viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CHAMAYOU Claire (Avignon viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COLSON Sylvie (Avignon viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FRANCK Helene (Avignon viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GESLIN Severine (Avignon viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
HALLIER Philippe (Avignon viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
HALTER Muriel (Avignon viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
HIBON Roselyne (Avignon viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LOUIS Nicole (Avignon viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
NOBLET Thomas (Avignon viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
NOIR Laurence (Avignon viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ODOUL Arnaud (Avignon viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PERONNET Virginie (Avignon viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
POIVRE Claudie (Avignon viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ROTHAN Djalal (Avignon viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
TUFFAL Jean-Luc (Avignon viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000

DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DELPY SCHEMMEL Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
HELFER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
JOUAULT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
LAVAU Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MIRA Gilles (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
NOEL Muriel (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
NOEL Didier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000

AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DARRIOLAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
IHZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000

AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DAIRAINÉ Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GUIBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GUILLE Francois (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
KRUPA Jacques (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000

BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOUSSIÈRE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000
CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000

MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	10000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	10000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	10000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »**Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
AZALBERT Caroline (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BARTOLINI Bruno (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BEGUE Sebastien (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUSQUET Franck (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHEMIN Pierre-Denis (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DESPREZ Patrick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DOUBLECOURT Claudie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUPREY Michel (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Christine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GARCIA Yannick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JACOB Gerard (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAFUENTE Philippe (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LANGLOIS Melinda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MAILLARD Benoît (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MASSON Agnes (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

NAVARRO Isabelle (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
NICOUD Amelie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OUET Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PEDEPRAT Dominique (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROCHARD Bruno (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RODRIGUEZ Chantal (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SEIGNOBOS Celine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	24000	10000	43000
SPITERI Joel (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
TSCHAN Jerome (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VUOLO Wanda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
YNESTA Laurence (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BEMANANGY Nina (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
HALDY Francois (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HALLIER Chantal (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LARGEAU Francois (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LOISEAU Pierre-Henri (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LOISEAU Nicole (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MORO Didier (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOURADI Mustapha (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NICOLEAU Claire (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	250000	100000	250000
WATREMEZ Eric (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	250000	100000	250000
ZEHEL Nathalie (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MEYER-SCHIEDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000

CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	35000	15000	65000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELPY SCHEMMEL Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HELFER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
JOUAULT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

LAVAU Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MIRA Gilles (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
NOEL Didier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NOEL Muriel (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DARRIOULAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
IHIZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
DAIRAIN Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GUIBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GUILLE Francois (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
KRUPA Jacques (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOUSSIÈRE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »**Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
AZALBERT Caroline (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BARTOLINI Bruno (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BEGUE Sebastien (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUSQUET Franck (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHEMIN Pierre-Denis (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DESPREZ Patrick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DOUBLECOURT Claudie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUPREY Michel (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Christine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GARCIA Yannick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JACOB Gerard (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAFUENTE Philippe (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LANGLOIS Melinda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

MAILLARD Benoit (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MASSON Agnes (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
NAVARRO Isabelle (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
NICOUD Amelie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OUET Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PEDEPRAT Dominique (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROCHARD Bruno (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RODRIGUEZ Chantal (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SEIGNOBOS Celine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	24000	10000	43000
SPITERI Joel (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
TSCHAN Jerome (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VUOLO Wanda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
YNESTA Laurence (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BEMANANGY Nina (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
HALDY Francois (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HALLIER Chantal (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LARGEAU Francois (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LOISEAU Nicole (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LOISEAU Pierre-Henri (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MORO Didier (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOURADI Mustapha (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NICOLEAU Claire (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
WATREMEZ Eric (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000

ZECHEL Nathalie (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MEYER-SCHIEDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	100000	43000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	100000	43000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	35000	15000	65000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELPY SCHEMMEL Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HELFER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
JOUAULT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LAVOUR Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MIRA Gilles (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
NOEL Muriel (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NOEL Didier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DARRIOULAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
IHZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
DAIRAIN Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GUBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GUILLE Francois (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
KRUPA Jacques (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOUISSIERE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
BOUTET Claude (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	40000	40000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	40000	40000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
OUET Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	40000	40000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	40000	40000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	40000	40000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000

Annexe VII à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional *ROMBONI-LASSERRE Mireille*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
AZALBERT Caroline (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BARTOLINI Bruno (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
BEGUE Sebastien (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BOUSQUET Franck (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
CHEMIN Pierre-Denis (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DESPREZ Patrick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DOUBLECOURT Claudie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DUPREY Michel (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Christine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GARCIA Yannick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
JACOB Gerard (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
LAFUENTE Philippe (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LANGLOIS Melinda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
MAILLARD Benoit (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MASSON Agnes (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

NAVARRO Isabelle (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
NICOUD Amelie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
OUET Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PEDEPRAT Dominique (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROCHARD Bruno (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
RODRIGUEZ Chantal (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SEIGNOBOS Celine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
SPITERI Joel (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
TSCHAN Jerome (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VUOLO Wanda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
YNESTA Laurence (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
BEMANANGY Nina (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HALDY Francois (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HALLIER Chantal (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LARGEAU Francois (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
LOISEAU Nicole (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LOISEAU Pierre-Henri (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MORO Didier (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MOURADI Mustapha (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
NICOLEAU Claire (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
WATREMEZ Eric (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ZECHEL Nathalie (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
MEYER-SCHIEDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000

CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DELPY SCHEMMEL Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HELFER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
JOUALT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000

LAVAU Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MIRA Gilles (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
NOEL Muriel (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
NOEL Didier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DARRIOULAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
IHZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DAIRAIN Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GUIBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GUILLE Francois (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
KRUPA Jacques (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BOUSSIÈRE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

Annexe VIII à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional *ROMBONI-LASSERRE Mireille*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
CRACIUN Isabelle (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DJERROUD Larbi (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GUERIN QUERVELLE Sophie (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LOUVET Karen (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
STAWIARSKI Laure (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LAFERRIERE Pascal (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VERHEE Philippe (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
FAIVRE Anne-Christel (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VERDURON Samantha (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ARHAINX Francois (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
AZALBERT Caroline (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BARTOLINI Bruno (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
BEGUE Sebastien (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BOUSQUET Franck (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
CHEMIN Pierre-Denis (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DESPREZ Patrick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DOUBLECOURT Claudie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DUPREY Michel (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Christine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GARCIA Yannick (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
JACOB Gerard (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
LAFUENTE Philippe (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LANGLOIS Melinda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
MAILLARD Benoit (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000

MASSON Agnes (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
NAVARRO Isabelle (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
NICOUD Amelie (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
OUET Catherine (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PEDEPRAT Dominique (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
PEERS Vanessa (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ROCHARD Bruno (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
RODRIGUEZ Chantal (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SEIGNOBOS Celine (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
SIMON Alain (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
SPITERI Joel (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
TSCHAN Jerome (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
VACHER Stephanie (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VUOLO Wanda (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
YNESTA Laurence (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
BEMANANGY Nina (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CHAPUIS Agnes (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DUGENY Philippe (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HALDY Francois (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HALLIER Chantal (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LARGEAU Francois (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
LOISEAU Nicole (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LOISEAU Pierre-Henri (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MORO Didier (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MOURADI Mustapha (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
NICOLEAU Claire (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
WATREMEZ Eric (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ZECHEL Nathalie (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BOURDIN Celine (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DEWASMES Cecile (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

MEYER-SCHIEDT Christiane (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
ATHENOUX Laurent (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CAMBE Karine (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
CLEMENT Severine (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ETIEMBLE Johann (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Corinne (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LEFFAD Mariam (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LEVOYER Romain (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MAUCLAIR Florence (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
REBERGUE Marie-Anne (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SIARD Benjamin (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
ANASTASIO Veronique (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MERLE Laurent (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MIGLIETTA Daniel (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ACQUARONE Jean-Claude (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
AÏSSA-BEY Jean-Olivier (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BLANCHET Remy (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BONNEFEMNE Julie (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BORDES Virginie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BOUTHORS Jacques (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CAMBIEN Sophia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CASAMAYOU Jean-Luc (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
CASAMAYOU Christine (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DANIEL Xavier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DANIEL Matthieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DELPY SCHEMMELE Magali (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DREYER Christophe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DUMONT Baptiste (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
GALERA Julien (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GENCE Sophie (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

GRICOURT Laetitia (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
HELPER Brigitte (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
JOUAULT Catherine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
LAVAUUR Benjamin (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LE MEUR Marianne (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MANI Danielle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MAOULIN David (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MICHEL Denis (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MIRA Gilles (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MONNIN Christelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NGUYEN Quang-Quyen (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
NOEL Muriel (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
NOEL Didier (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
OZENDA Mathieu (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PAPAZIAN Raphael (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PAULY Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PEQUIGNOT Jean-Claude (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
PONZE Christine (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SIMONNEAU Philippe (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
TELMARD Anthony (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
URSULE Estelle (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
VASTEL Eric (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
ZURLETTI Laetitia (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
AVELLINO Christophe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BANQUART Xavier (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BRINGARD Gisele (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
CABALLERO Alphonse (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
COUSIN Christine (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DARRIOULAT David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
DI DONATO Randy (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Thomas (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
FELIX Magali (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GRESEQUE David (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GUEDON Sylviane (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
IHZAN Mustapha (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LARCHER Gilles (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

LETOURNIANT Pascal (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
PICOT Marie (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
POPLAWSKI Sebastien (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
POUPEL Veronique (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
RINGEONNEAUD Philippe (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
SANCHEZ Virginie (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
SAVOIRE Wilfrid (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
SO Maely (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
TCHOUKRIEL Henri (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
YVAGNES Thierry (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
DERROUCH Joris (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DURAND Michel (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
FOSCO Julien (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
GODICHON Arnaud (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MONAMY Cyrille (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
VALLEE Jean-Philippe (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
AOUSSAR Bouazza (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
AURAND Raphael (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BARBOT Romain (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BENE Norbert (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CERSOSIMO Nicolas (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
COURT Cecile (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DAIRAIN Maxime (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
DELCAMBRE Jerome (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
DUFOUR David (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DURAND Marc (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GADAN Alain (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GEYNET Stephan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GOUSSEAU Kevin (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GUIBAL Ronan (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
GUILLE Francois (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
HUELIN Arnaud (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
JACQUET Claudius (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
KRUPA Jacques (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
LORENZO Benoit (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MAIRE Pierre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000

PAGES Jean-Baptiste (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PONCET Alexandre (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
SELVAY Jean-Luc (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
STUCK Mathieu (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
VIAL Laurent (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
ALBARET Olivier (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ANDRIVON Alphonse (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
BEHR Patrick (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BERTRAND Anne-Laure (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BESCOND Stephane (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
BOLDIN Noelle (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
BOLLA Guillaume (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BOUSSIÈRE Pascal (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
CHAPOUAND Sylvain (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
ERRERA Camille (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
FABRE Philippe (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
FACKEURE Willy (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
GAUTIER Herve (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GOUTOURNEAU Julien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
KEO Carine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LECCE Georges (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
LOUIS Sebastien (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
MOUYCHARD Laura (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
OUCHENE Claude (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
PROTH Emmanuel (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PROTH-LEZER Severine (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
SHOLOBKO Gregory (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
THERY Kevin (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
BOURDIN Sebastien (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
BRUCHET Cathy (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000

CARRIERE Romain (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
CHAUVELOT Jerome (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
DEGARDIN Sandrine (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
GRARD Mel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
LABORIE Dorian (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MAZET Jean-Patrice (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MILHAU Matthieu (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
MOMBEL Pascal (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
MOYANO David (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
PEYRAS Cecile (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PHAM Emmanuel (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
ROLLAND Thierry (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
YEKKEN Laurent (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

AIX EN PROVENCE, LE 3 JUIL. 2020

DR Aix-en-Provence
6, BLD DU CHATEAU-DOUBLE CS 80437
13098 AIX EN PROVENCE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : DEL MORAL Nathalie
Téléphone : 09 70 27 91 09
Télécopie : 04 42 59 46 58
Mél : dr-provence@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2020/3 du directeur régional à AIX EN PROVENCE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à MARSEILLE dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MARSEILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

**Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional
ROMBONI-LASSERRE Mireille**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional
ROMBONI-LASSERRE Mireille**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional
ROMBONI-LASSERRE Mireille

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional
ROMBONI-LASSERRE Mireille**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 18200 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 18455 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 18478 (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 26985 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 35626 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 36947 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37478 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38822 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39600 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39940 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39965 (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 40071 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40313 (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 40446 (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40507 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40581 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40958 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41146 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41287 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41339 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41351 (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41405 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41518 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 41611 (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 41778 (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 42113 (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 42115 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42211 (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42558 (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42723 (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42780 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42980 (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 43094 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43173 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43299 (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 43545 (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 43694 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43831 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43893 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44226 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44304 (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	24000	10000	43000
Matricule 44551 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44755 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44944 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45062 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 45202 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45416 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45468 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45531 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45585 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46073 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 46265 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46326 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46579 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 46620 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 46622 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46678 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46709 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46713 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46721 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 46723 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46830 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 46862 (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 47431 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50042 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50096 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50150 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50348 (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50406 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50426 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50446 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50798 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51184 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51352 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51414 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51598 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 51616 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51632 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 51706 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52046 (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52094 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52129 (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 52316 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52747 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52774 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52910 (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52976 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 53040 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53080 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53128 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53194 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53240 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 53301 (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 53423 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 53448 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53591 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 53706 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54138 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54276 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54330 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 54385 (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 54406 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54502 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54522 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54731 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54771 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54829 (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 54860 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54896 (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55120 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55492 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55658 (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55781 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55804 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55929 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56060 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56092 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56156 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56160 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56283 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56361 (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 56645 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56762 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56794 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 57194 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 57358 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57539 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 57664 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57687 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 57742 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57784 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57804 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 57853 (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	35000	15000	65000
Matricule 57870 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58012 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58022 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58103 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58112 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58345 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58387 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	250000	100000	250000
Matricule 58519 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58792 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58955 (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59016 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59139 (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	24000	10000	43000
Matricule 59161 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59348 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59394 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59650 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59658 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59870 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59918 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59931 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60006 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60011 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60046 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60048 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60127 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	250000	100000	250000
Matricule 60310 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60540 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60656 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60716 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60786 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60814 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61028 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61350 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61484 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61796 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61914 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 61984 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62046 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62082 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62134 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62172 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62272 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62442 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62514 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63308 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63314 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63534 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63616 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63620 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63752 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63794 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63796 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63812 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63830 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63966 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63986 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64006 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64010 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64060 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64080 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64096 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64222 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64308 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64704 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64802 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64852 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional
ROMBONI-LASSERRE Mireille

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional
ROMBONI-LASSERRE Mireille

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional
ROMBONI-LASSERRE Mireille**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 18200 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 18455 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 18478 (Toulon bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 26985 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 35626 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 36947 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 37478 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 38822 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 39600 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 39940 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 39965 (Provence division surveillance), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40071 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 40313 (Provence division fiscale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40446 (Arles bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 40507 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 40581 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 40958 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41146 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41287 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41339 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41351 (Provence SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41405 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 41518 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

Matricule 41611 (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41778 (Fréjus bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42113 (Avignon bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42115 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42211 (Gap bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 42558 (Gap bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 42723 (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 42780 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 42980 (Toulon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43094 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43173 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43299 (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43545 (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43694 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43831 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 43893 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 44226 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 44304 (Toulon la seyne bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
Matricule 44551 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 44755 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 44944 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45062 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45202 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45416 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45468 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45531 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 45585 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46073 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46265 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46326 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46579 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46620 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000

Matricule 46622 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46678 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46709 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46713 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46721 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46723 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 46830 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46862 (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47431 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50042 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50096 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50150 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50348 (Provence CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50406 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50426 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50446 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 50798 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51184 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51352 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51414 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51598 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51616 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 51632 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51706 (Avignon bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52046 (Gap bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52094 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52129 (Provence SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52316 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52747 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52774 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52910 (Arles bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 52976 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53040 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53080 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53128 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53194 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53240 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000

Matricule 53301 (Aix en provence bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53423 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53448 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 53591 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53706 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54138 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54276 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54330 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54385 (Provence CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54406 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54502 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54522 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54731 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54771 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54829 (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54860 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 54896 (Gap bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55120 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55492 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55658 (Aix en provence viti CI), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55781 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55804 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 55929 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56060 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56092 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56156 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56160 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56283 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56361 (Provence division surveillance), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56645 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56762 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 56794 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57194 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57358 (Arles bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 57539 (Aix en provence viti CI), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57664 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 57687 (Toulon la seyne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000

Matricule 57742 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 57784 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 57804 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57853 (Provence division fiscale), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57870 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58012 (Avignon bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58022 (Gap bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58103 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58112 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58345 (Aix en provence viti CI), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58387 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58519 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58792 (Toulon la seyne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 58955 (Arles bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59016 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59139 (Provence SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59161 (Toulon la seyne bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59348 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59394 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59650 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59658 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59870 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59918 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 59931 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60006 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60011 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60046 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60048 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60127 (Avignon bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60310 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60540 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60656 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60716 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60786 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 60814 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61028 (Fréjus bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61350 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61484 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61796 (Avignon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 61914 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	5000	10000

Matricule 61984 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62046 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62082 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62134 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62172 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62272 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62442 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 62514 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63308 (Toulon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63314 (Aix en provence bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63534 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63616 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63620 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63752 (Fréjus bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63794 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63796 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63812 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63830 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63966 (Aix en provence bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 63986 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64006 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64010 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64060 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64080 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64096 (Avignon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64222 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64308 (Toulon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64704 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64802 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000
Matricule 64852 (Gap bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	5000	10000

**Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2020/3 du 3 juil. 2020 du directeur régional
ROMBONI-LASSERRE Mireille**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

DOUANES

13-2020-07-02-005

Décision du directeur interrégional à Marseille portant
délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

MARSEILLE, LE 2 JUIL. 2020

DI Provence - Alpes - Cote d'azur - Corse
48 AV ROBERT SCHUMAN
13224 MARSEILLE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : BOYER Jean-Luc
Téléphone : 09 70 27 83 09
Télécopie : 04 91 56 26 60
Mél : di-marseille@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/4 du Directeur Interrégional à MARSEILLE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de MARSEILLE

Vu les III et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;
Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;
Vu les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Article 1er - les directeurs régionaux des douanes et droits indirects ou les agents chargés de leur intérim dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional de MARSEILLE Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, Prénom	Siège de la direction régionale
VIGOT Jean-Philippe	DR Corse
JEAN BAPTISTE Guy	DR Marseille
ROMBONI-LASSERRE Mireille	DR Aix-en-Provence
COMBE Roger	DR Nice

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs de chacun des départements du siège de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional
ORIGINAL SIGNE
SAVARY Philippe

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-07-06-003

Arrêté modificatif de composition de la CDAC13 - Projet
SCI INCO - Les Pennes Mirabeau



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Élections et de la Réglementation
Secrétariat de la CDAC13**

ARRETE

**modifiant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
des Bouches-du-Rhône délibérant sur un projet situé sur la commune des Pennes Mirabeau**

**Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône**

Vu le code de commerce,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises,
Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015 portant constitution et composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Bouches-du-Rhône (CDAC13),
Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2016 modifié relatif à la composition de la CDAC13,
Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2018 portant renouvellement du mandat des représentants des élus locaux et des personnalités qualifiées de la CDAC13,
Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juin 2018 et du 9 janvier 2020 modifiant la composition de la CDAC13,
Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2020 fixant la composition de la CDAC13 délibérant sur la demande d'avis sur le permis de construire n°01307119C0138 valant autorisation d'exploitation commerciale, sollicitée par la SCI INCO, en qualité de promoteur constructeur, en vue de l'extension de l'ensemble commercial de Plan de Campagne, par la création d'un bâtiment d'une surface de vente totale de 900 m² de secteur 2 composé de trois cellules commerciales de 500 m², 200 m² et 200 m², spécialisées dans la vente au détail de meubles et accessoires de décoration, sis Zone commerciale Plan de Campagne – Chemin de Velaux – 13170 LES PENNES MIRABEAU,

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 4 juin 2020 fixant la composition de la CDAC13, délibérant sur un projet situé sur la commune des Pennes Mirabeau, est modifié ainsi qu'il suit :

« - Madame Valentine DESPLATS, architecte urbaniste au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, en remplacement de Madame Sophie DERUAZ, en sa qualité de personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ».

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 juillet 2020

Signé

Matthieu RINGOT
Secrétaire Général Adjoint

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-07-06-004

Arrêté modificatif de composition de la CDAC13 - Projet
SCI PATITRETS - Trets

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Élections et de la Réglementation
Secrétariat de la CDAC13

ARRETE

**modifiant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
des Bouches-du-Rhône délibérant sur un projet situé sur la commune de Trets**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de commerce,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises,
Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015 portant constitution et composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Bouches-du-Rhône (CDAC13),
Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2016 modifié relatif à la composition de la CDAC13,
Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2018 portant renouvellement du mandat des représentants des élus locaux et des personnalités qualifiées de la CDAC13,
Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juin 2018 et du 9 janvier 2020 modifiant la composition de la CDAC13,
Vu l'arrêté préfectoral du 9 juin 2020 fixant la composition de la CDAC13 délibérant sur la demande d'avis sur le permis de construire n°01311019L0042 valant autorisation d'exploitation commerciale, sollicitée par la SCI PATITRETS, en qualité de propriétaire du terrain, en vue de la création d'un ensemble commercial de 3597 m² de surface de vente, sis ZAC de la Burlière, Lieu-dit La Burlière et Pierre Long / Pragues Nord – 13530 TRETTS,

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 9 juin 2020 fixant la composition de la CDAC13, délibérant sur un projet situé sur la commune de Trets, est modifié ainsi qu'il suit :

« - Madame Valentine DESPLATS, architecte urbaniste au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, en remplacement de Madame Sophie DERUAZ, en sa qualité de personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ».

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 juillet 2020

Signé

Matthieu RINGOT
Secrétaire Général Adjoint

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-07-06-001

Arrêté portant habilitation de la société dénommée
« POMPES FUNEBRES GENTY » sous le sigle « TFG »
sis à AIX-EN-PROVENCE (13100) dans le domaine
funéraire, du 06/07/2020



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LEGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Bureau des Elections et de la Réglementation
DCLE/BER/FUN/2020/N°**

**Arrêté portant habilitation de la société dénommée
« POMPES FUNEBRES GENTY » sous le sigle « TFG » sis à AIX-EN-PROVENCE
(13100) dans le domaine funéraire,
du 06/07/2020**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), (notamment les articles L2223-19 et L2223-23) ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2014 portant habilitation sous le n° 14/13/102 de la société dénommée « POMPES FUNEBRES GENTY » sous le sigle « TFG » sise à AIX-EN-PROVENCE (13090) dans le domaine funéraire ;

Vu la demande reçue le 05 juin 2020 de Madame Nathalie GENTY, gérante, sollicitant le renouvellement de l'habilitation de la société susvisée, dans le domaine funéraire ;

Considérant que Mme Nathalie GENTY, justifie de l'aptitude professionnelle requise par les fonctions de dirigeant dans les conditions visées à l'article D.2223-55-13 du CGCT ;

Considérant que ladite demande est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er} : La société dénommée « POMPES FUNEBRES GENTY » sous le sigle « TFG » sise 20 Traverse de la Villa Romaine - Quartier La Chevalière à AIX-EN-PROVENCE (13090), représentée par Madame Nathalie GENTY, gérante est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques
- transport de corps avant mise en bière
- transport de corps après mise en bière
- soins de conservation
- fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : **20-13-0035**

Article 3 : L'habilitation est accordée pour 6 ans à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être effectuée deux mois avant son échéance.

Article 4 : L'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 23 juillet 2014 susvisé, portant habilitation sous le n° 14/13/102 de l'établissement précité, est abrogé.

Article 5 : L'opérateur funéraire habilité peut confier à un ou plusieurs sous-traitants la réalisation de tout ou partie des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres. Ce dernier doit être habilité pour la prestation qu'il sous-traite ; de même que les sous-traitants doivent être habilités pour chacune des prestations du service extérieur qu'ils fournissent de manière habituelle aux familles. A défaut du respect de ces prescriptions, leur responsabilité conjointe pourra être mise en cause.

Article 6 : La présente habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'intérieur, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8 : La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, le Directeur de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 06/07/2020

Pour le Préfet
Le Chef de bureau
SIGNE
Marylène CAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-07-06-002

Arrêté portant habilitation de la société dénommée
« POMPES FUNEBRES SAINT JUST » sise à
MARSEILLE (13013) dans le domaine funéraire, du
06/07/2020



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGITIMITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Bureau des Elections et de la Réglementation
DCLE/BER/FUN/2020/N°**

**Arrêté portant habilitation de la société dénommée
« POMPES FUNEBRES SAINT JUST » sise à MARSEILLE (13013)
dans le domaine funéraire, du 06/07/2020**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), (notamment les articles L2223-19 et L2223-23) ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu la demande reçue le 25 juin 2020 de Monsieur GOMEZ Raphaël, président, sollicitant l'habilitation de la société dénommée « POMPES FUNEBRES SAINT JUST » sise 70, rue Alphonse DAUDET à MARSEILLE(13013), dans le domaine funéraire ;

Considérant que Monsieur GOMEZ Raphaël, justifie de l'aptitude professionnelle requise par les fonctions de dirigeant dans les conditions visées à l'article D.2223-55-13 du CGCT ;

Considérant que ladite demande est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er} : La société dénommée « POMPES FUNEBRES SAINT JUST » sise 70, rue Alphonse DAUDET à MARSEILLE(13013), représentée par Monsieur GOMEZ Raphaël, président est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques
- transport de corps avant mise en bière (en sous-traitance)
- transport de corps après mise en bière (en sous-traitance)
- fourniture de corbillards (en sous-traitance)
- fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations(en sous-traitance).

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : **20-13-0327**

Article 3 : L'habilitation est accordée pour 1 an à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être effectuée deux mois avant son échéance.

Article 4 : L'opérateur funéraire habilité peut confier à un ou plusieurs sous-traitants la réalisation de tout ou partie des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres. Ce dernier doit être habilité pour la prestation qu'il sous-traite ; de même que les sous-traitants doivent être habilités pour chacune des prestations du service extérieur qu'ils fournissent de manière habituelle aux familles. A défaut du respect de ces prescriptions, leur responsabilité conjointe pourra être mise en cause.

Article 5 : La présente habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'intérieur, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 06/07/2020

Pour le Préfet
Le Chef de bureau
SIGNE
Marylène CAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-06-26-010

ORDRE DU JOUR de la réunion CDAC13 du 08 07 2020



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement
Bureau des élections et de la réglementation
Secrétariat de la CDAC13

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2020 - 14H30 SALLE 200 (PHILIBERT - 2ÈME ÉTAGE)

14h30 : Dossier n°CDAC/20-06 : Demande d'avis sur le permis de construire n°01307119C0138 valant autorisation d'exploitation commerciale, sollicité par la SCI INCO, en qualité de promoteur constructeur, en vue de l'extension de l'ensemble commercial de Plan de Campagne, par la création d'un bâtiment d'une surface de vente totale de 900 m² de secteur 2 composé de trois cellules commerciales de 500 m², 200 m² et 200 m², spécialisées dans la vente au détail de meubles et accessoires de décoration, sis Zone commerciale Plan de Campagne – Chemin de Velaux – 13170 LES PENNES MIRABEAU

15h15 : Dossier n°CDAC/20-07 : Demande d'avis sur le permis de construire n°01311019L0042 valant autorisation d'exploitation commerciale, sollicité par la SCI PATITRETS, en qualité de propriétaire du terrain, en vue de la création d'un ensemble commercial de 3597 m² de surface de vente, sis ZAC de la Burlière, Lieu-dit La Burlière et Pierre Long / Pragues Nord – 13530 TRETTS. Cette opération se traduit par la création d'un magasin à l enseigne « GIFI » d'une surface de vente de 1847 m², d'un magasin à l enseigne « GO SPORT » d'une surface de vente de 1250 m², et de deux magasins spécialisés dans le secteur de l'équipement de la maison ou de la personne de 250 m² de surface de vente chacun

Fait à Marseille, le 26 juin 2020

Signé

Matthieu RINGOT
Secrétaire Général adjoint

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité
publique et de l'environnement

13-2020-05-20-014

Arrêté préfectoral de mise en demeure, en date du 20 mai
2020, à l'encontre de la société CENTRAL PIECES AUTO
pour le site de Septèmes les Vallons



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Marseille, le 20 mai 2020

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de
l'Environnement

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : Patrick BARTOLINI
Patrick.bartolini@bouches-du-rhone.gouv.fr
TÉL. : 04.84.35.42.71
Dossier n° 238 -2020 MD

Arrêté portant mise en demeure à l'encontre de la société CENTRAL PIECES AUTO pour le site de Septèmes les Vallons

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, PREFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE,

Vu le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L.171-6, L.171-8, L. 172-1, L. 511-1, L.512-7, L.514-5;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation délivré le 27 avril 1992 (notamment son article 2) à la société Delta Pièces Auto sur le territoire de la commune de Septèmes-les-Vallons ;

Vu l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de dépollution de véhicules hors d'usage soumis à la rubrique 2712-1;

Vu le rapport de l'inspecteur du 24 avril 2020 de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier en date du 24 avril 2020 conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement ;

Vu les observations de l'exploitant formulées en date du 18 mars 2020 suite à l'inspection du 27 février 2020 ;

Vu le contradictoire sur le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure ;

Considérant la soumission de l'exploitant à la police des ICPE en vertu de la nomenclature des installations classées et notamment la rubrique suivante :

2712-1 : Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage. Régime de l'Enregistrement pour une surface de l'installation supérieure à 100 m²;

Considérant que lors de la visite en date du 27 février 2020, l'inspecteur de l'environnement a constaté les faits suivants : « *La société Central Pièces Auto exploite des installations soumises à la police des ICPE sous le régime de l'enregistrement sans respecter l'ensemble des prescriptions qui lui sont applicables* » ;

**.Préfecture de région Provence Alpes côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret CS 80001 - 13282 MARSEILLE Cedex
06 - ☎ 04.84.35.40.00 - Télécopie 04.84.35.42.00.**

Considérant que lors de la visite d'inspection du 27 février 2020, il a été constaté des empilements de véhicules hors d'usage sur une hauteur supérieure à 3 mètres et situés à moins de 3 mètres des limites de l'installation ;

Considérant que lors de la visite d'inspection du 27 février 2020, il a été constaté que des véhicules hors d'usage non dépollués étaient empilés en plusieurs endroits de l'installation ;

Considérant que lors de la visite d'inspection du 27 février 2020, il a été constaté que la clôture séparant l'installation et le site mitoyen de la société Loisirs 2000 était dégradée et d'une hauteur inférieure à 2,50 mètres ;

Considérant que lors de la visite d'inspection du 27 février 2020, il a été constaté que l'exploitant n'assurait pas une gestion des eaux conforme à la réglementation, que les eaux polluées issues de la plateforme de dépollution aboutissaient dans une excavation en milieu naturel sans aucun traitement ;

Considérant que ces constats constituent un manquement aux articles suivants :

2 a) et 2 c) de l'arrêté préfectoral du 27 avril 1992 ;

27 et 41 de l'AM du 26 novembre 2012 ;

Considérant que face à ces manquements, il convient de faire application des dispositions de l'article L. 171-8 du code de l'environnement en mettant en demeure la société Central Pièces Auto de respecter les prescriptions qui lui sont applicables afin d'assurer la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que les réponses et certains documents transmis par l'exploitant à l'issue de la consultation contradictoire ne suffisent pas à constater sans visite de récolement sur site la bonne exécution des mesures correctives pour respecter les dispositions des arrêtés suscités ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Arrête

Article 1 :

La société **Central Pièces Auto**, dont le siège social est situé 20 chemin de la Bédoule à Septèmes-les-Vallons exploitant une installation de dépollution de véhicules hors d'usage est mise en demeure dès réception du présent arrêté de :

Sous une semaine :

- .1 respecter l'article 2 a) de l'arrêté préfectoral du 27 avril 1992 : « *Les stockages seront éloignés des clôtures et des bâtiments sur une distance d'au moins 3 mètres et leur hauteur ne devra pas excéder 3 mètres*».
- .2 respecter l'article 41 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 : « *Avant dépollution, l'empilement des véhicules terrestres hors d'usage est interdit*».

Sous un mois

- .1 procéder au pompage des eaux polluées situées dans l'excavation en contrebas de la plateforme de dépollution ;
- .2 prévoir les démarches d'analyse des sols au fond et autour de l'excavation afin de déterminer la quantité de sols pollués. Justifier ces démarches auprès de l'inspection ;
- .3 prévoir un dispositif provisoire de collecte des eaux polluées par la plateforme de dépollution permettant l'évacuation de ces eaux vers des filières de traitement agréées ;

Sous deux mois :

- .1 Après détermination du volume de sol pollué autour de l'excavation, procéder à l'enlèvement des terres et leur acheminement vers une filière de traitement agréée. Fournir à l'inspection tous les justificatifs relatifs à cette opération.
- .2 respecter l'article 2 c). de l'arrêté préfectoral du 27 avril 1992 : « *La clôture proche d'un tiers aura une hauteur de 2,50 mètres et aura un dispositif de protection visuelle* »
en procédant à la réparation de la clôture autour de l'installation et en la portant à une hauteur de 2,50 mètres entre l'installation et le site de la société Loisirs 2000.

❖ Sous six mois :

respecter l'article 27 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 :

en mettant en place un dispositif pérenne de collecte des eaux polluées, notamment pluviales comprenant un réseau de collecte spécifique et un dispositif de traitement adéquat (débourbeur-déshuileur). Ces équipements devront être entretenus conformément au troisième alinéa de l'article

A l'issue de chacune des échéances mentionnées ci-dessus, l'exploitant transmettra les justificatifs de mise en conformité à M. le Préfet, copie Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DREAL).

Article 2 :

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues aux articles L. 171-8 du code de l'environnement.

Article 3 :

Conformément à l'article L. 514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Marseille, dans le délai prévu à l'article R.421-2 du code de justice administrative de deux mois qui suivent la date de notification du présent arrêté ;

Article 4:

- La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches du Rhône,
- Le Maire de Septèmes les Vallons,
- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

et toutes les autorités de Police et de Gendarmerie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
la secrétaire générale,
SIGNE : Juliette TRIGNAT

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité
publique et de l'environnement

13-2020-05-20-013

Arrêté préfectoral de mise en demeure, en date du 20 mai
2020, à l'encontre de la société ELIAV
pour son site de Marseille



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Marseille, le **20 mai 2020**

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de
l'Environnement

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : Patrick BARTOLINI
Patrick.bartolini@bouches-du-rhone.gouv.fr
Tél. : 04.84.35.42.71
Dossier n° 239 -2020 MD

Arrêté portant mise en demeure à l'encontre de la société ELIAV pour le site de Marseille

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, PREFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE,

- Vu** le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L.171-6, L.171-8, L. 172-1, L. 511-1, L.514-5;
- Vu** l'arrêté préfectoral d'autorisation délivré le 17 septembre 1992 (notamment ses articles 2.B et 2.D) à la société SAS Eliav sise au 24-26 boulevard Gay Lussac à MARSEILLE (14^e);
- Vu** l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 11/04/2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment les articles 1.6.4 et 12 de l'annexe II;
- Vu** le rapport de l'inspecteur de l'environnement du 4 mai 2020 transmis à l'exploitant par courriel en date du 5 mai 2020, conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement;
- Vu** les observations de l'exploitant formulées en date 19 mars 2020 suite à l'inspection du 26 février 2020;
- Vu** le contradictoire sur le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure;
- Considérant** l'attestation de mesurage du 3 avril 2020 du cabinet Gésud, fournie par l'exploitant et évaluant la capacité d'entreposage du site à 93 400 m³;
- Considérant** la soumission de l'exploitant à la police des ICPE en vertu de la nomenclature des installations classées et notamment la rubrique suivante :
- 1510 : Stockage de matières ou produits combustibles dans des entrepôts couverts. Régime de l'Enregistrement pour un volume d'entrepôt supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³.

.../...

*Préfecture de région Provence Alpes côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret CS 80001 - 13282 MARSEILLE Cedex
06 - ☎ 04 84.35.40.00 - Télécopie 04.84.35.42.00.*

Considérant que lors de la visite en date du 26 février 2020, l'inspecteur de l'environnement (spécialité installations classées) a constaté les faits suivants : « *La société SAS Eliav exploite des installations soumises à la police des ICPE sous le régime de l'enregistrement sans respecter l'ensemble des prescriptions qui lui sont applicables* » ;

Considérant que lors de la visite d'inspection il a été constaté qu'aucune cellule de l'entrepôt exploité par la société SAS Eliav au 24-26 boulevard Gay Lussac à Marseille (14^{ème}) ne dispose de dispositif de détection automatique d'incendie;

Considérant que l'exploitant n'est pas en mesure de démontrer l'existence d'un réseau de collecte des eaux pluviales et d'un dispositif de traitement adapté et régulièrement entretenu des eaux pluviales susceptibles d'être polluées;

Considérant que ces constats constituent un manquement aux articles suivants :

2.B IX de l'arrêté préfectoral du 17 septembre 1992 ;

1.6.4 et 12 de l'annexe II de l'AM du 11/04/2017 ;

Considérant que face à ces manquements, il convient de faire application des dispositions de l'article L. 171-8 du code de l'environnement en mettant en demeure la société SAS Eliav de respecter les prescriptions qui lui sont applicables afin d'assurer la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Arrête

Article 1 :

La société SAS Eliav, exploitant un entrepôt de stockage de matières combustibles au 24-26 boulevard Gay Lussac à Marseille 14^e, est mise en demeure, dès réception du présent arrêté de respecter **sous un délai trois mois** :

- l'article 1.6.4 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 en réalisant une étude technique visant à mettre en place un réseau de collecte et un dispositif de traitement des eaux pluviales susceptibles d'être polluées. Cette étude devra intégrer un échéancier de réalisation des travaux.

Selon l'article 2.B IX. de l'arrêté préfectoral du 17 septembre 1992 et l'article 12 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017, la société devra mettre en place dans chaque cellule de l'entrepôt un dispositif de détection automatique d'incendie avec une **date butoir fixée au 30 septembre 2020**.

A l'issue de l'échéance mentionnée ci-dessus, l'exploitant transmettra les justificatifs de mise en conformité à M. le Préfet, copie Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DREAL).

Article 2 :

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues aux articles L. 171-8 du code de l'environnement.

Article 3 :

Conformément à l'article L. 514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Marseille, dans le délai prévu à l'article R. 421-2 du code de justice administrative de deux mois qui suivent la date de notification du présent arrêté .

Article 4:

- La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches du Rhône,
- Le Maire de Marseille,
- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

et toutes les autorités de Police et de Gendarmerie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
la secrétaire générale,
SIGNE : Juliette TRIGNAT

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité
publique et de l'environnement

13-2020-06-29-005

EXTRAIT du décret du 3 juin 2020 prolongeant la
concession de stockage souterrain de propane
liquéfié, dite « concession de Martigues »
(Bouches-du-Rhône), à la société Primagaz Lavéra SAS

PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille, le 29 juin 2020

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

EXTRAIT du décret du 3 juin 2020 prolongeant la concession de stockage souterrain de propane liquéfié, dite « concession de Martigues » (Bouches-du-Rhône), à la société Primagaz Lavéra SAS

Par décret en date du 3 juin 2020, la concession de stockage souterrain de propane liquéfié, dite « concession de Martigues » dans les Bouches-du-Rhône, instituée par décret du 2 mai 2000 à la société Primagaz-Lavéra est prolongée jusqu'au 5 mai 2045 sur un périmètre inchangé. Les périmètres de la concession et de protection sont délimités par les segments de droites joignant les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géodésiques dans le système de référence RGF 93 - Lambert 93 qui se substitue au système de coordonnées antérieurement utilisé :

Périmètre de la concession	RGF 93 - Lambert 93 (en mètres)		
	Sommets	X (est)	Y (nord)
Périmètre de la concession	A	862 808	6 257 526
	B	862 924	6 257 543
	C	863 088	6 257 365
	D	863 052	6 257 332
	E	862 903	6 257 297
	F	862 731	6 257 484
Périmètre de protection	1	862 753	6 257 690
	2	862 989	6 257 724
	3	863 330	6 257 353
	4	863 133	6 257 177
	5	862 844	6 257 109
	6	862 458	6 257 529

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau

Marseille, le 29 juin 2020

Gilles BERTOTHY

Préfecture-Service interministériel régional des affaires
civiles et économiques de défense et de la protection civile

13-2020-07-06-005

ARRÊTE APPROUVANT L'ORDRE
DÉPARTEMENTAL D'OPÉRATIONS FEUX DE
FORÊTS DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Arrêté n° 000607 approuvant l'ordre départemental d'opérations feux de forêts des Bouches-du-Rhône

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code forestier ;

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2007-449 du 25 mars 2007 relatif aux missions et à l'organisation du bataillon de marins-pompiers de Marseille ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de Cabinet du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article premier : L'ordre départemental d'opérations feux de forêts 2020 des Bouches-du-Rhône est approuvé.

Article 2 : L'ordre départemental est constitué de 5 parties :

- un préambule ;
- première partie : dispositif intégré de prévention et de lutte contre les feux de forêts ;
- deuxième partie : dispositif opérationnel de prévention et de vigilance coordonné par la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;
- troisième partie : dispositif opérationnel de lutte du service départemental d'incendie et de secours ;
- quatrième partie : dispositif opérationnel de lutte du bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Article 3 : Les dispositions de l'ordre d'opérations s'imposent à tous les services et organismes appelés à concourir à la lutte contre les feux de forêts dans le département des Bouches-du-Rhône.

.../...

Article 4 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale de la Préfecture, les sous-préfets des arrondissements d'Aix-en-Provence, d'Arles et d'Istres, les maires du département des Bouches-du-Rhône, le contre-amiral, commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille, le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 3/07/2020

Pour le Préfet et par délégation,
la directrice de cabinet
signé

Florence LEVERINO